

Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts – Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir !

Texte déposé

La loi garantit à tout enfant le droit à la formation. Ceci vaut également bien évidemment pour les jeunes migrants. Cependant, avant d'intégrer les structures de formation traditionnelles, ces derniers doivent pouvoir se mettre à niveau, à savoir apprendre notre langue et rattraper les éventuelles lacunes scolaires liées notamment aux aléas de leur parcours migratoire.

Pour répondre à ces exigences légales, le canton de Vaud a mis en place divers types de cours — alphabétisation, cours intensifs de français, perfectionnement, etc. — et des classes d'accueil, afin de répondre aux besoins spécifiques de formation des jeunes migrants.

Crise migratoire oblige, le nombre de migrants mineurs est aujourd'hui en nette augmentation. L'arrivée importante de ces jeunes met la pression sur les structures qui leur sont destinées. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui totalement saturées. Par ailleurs, une part importante de ces jeunes migrants présente d'importants déficits de formation — illettrisme, scolarité lacunaire, etc. — et les cours qui leur sont proposés ne permettent pas toujours de combler ces déficits. Ils auraient besoin de plusieurs années de mise à niveau scolaire avant d'entrer en formation professionnelle.

Une partie du problème est « résolu » en transférant les mineurs sur les structures pour adultes. Ainsi, une partie des places de cours de français de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) prévus pour les personnes majeures sont occupées par des mineurs. Mais ce n'est pas tout. Les classes d'accueil de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI) ne sont plus en mesure d'accueillir toutes les demandes de formation des jeunes migrants et il y aurait aujourd'hui environ 40 requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA) sans aucune solution de formation.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir étudier la possibilité :

- d'augmenter le nombre de classes d'accueil et des autres cours destinés aux jeunes migrants ;
- d'adapter les formations existantes, voire de développer de nouvelles formations, de façon à pouvoir répondre au mieux aux besoins spécifiques des jeunes migrants — cours d'alphabétisation, allongement de la durée des cours intensifs de français, etc.

Demande le renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Céline Ehrwein Nihan
et 22 cosignataires*

Développement

Mme Céline Ehrwein Nihan (VER) : — Parmi les personnes qui fuient actuellement la guerre, les persécutions ou l'extrême pauvreté se trouve une part importante de mineurs, dont certains arrivent jusque chez nous. Or, on le sait : l'enfance est une période essentielle pour l'apprentissage et la formation. Si nous voulons que ces jeunes puissent, un jour, voler de leurs propres ailes et donc ne pas être à la charge de la société, nous devons veiller aujourd'hui à leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils puissent devenir des adultes autonomes.

Pour répondre aux besoins de formation de ces jeunes, le canton de Vaud a, bien sûr, déjà mis en place des structures et des cours spécifiques : des classes d'accueil, des cours d'alphabétisation, des cours intensifs de français et aussi des cours de perfectionnement. Cependant, comme on peut le remarquer sur le terrain, ces efforts restent malheureusement encore insuffisants. L'arrivée importante de jeunes migrants a pour effet que les structures actuelles de formation destinées à ces jeunes sont aujourd'hui

totallement saturées. Par ailleurs, ces structures ne sont pas toujours bien adaptées aux besoins spécifiques de ces jeunes migrants. En effet, du fait de leur expérience migratoire notamment, certains jeunes ont eu un parcours scolaire relativement chaotique et certains d'entre eux arrivent en étant illettrés ou analphabètes. Ils ont besoin de développer des connaissances de base.

Ce sont là les principales raisons qui nous ont amenés à déposer ce postulat, par lequel nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier la possibilité, d'une part, d'augmenter le nombre de classes d'accueil et d'autres cours spécifiques aux jeunes migrants et, d'autre part, d'adapter les formations existantes, voire de développer de nouvelles formations, de manière à pouvoir répondre au mieux aux besoins des mineurs en matière de formation.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.